Faite preuve de résilience : ne succombez pas au découragement face à ceux qui vous disent qu’il faut passer à autre chose ;

Réparer

Croire en Dieu qui fait toutes choses nouvelles : Dieu n’a pas épuisé sa réserve de grâces et de consolation.

Mission d’audit en juillet 2023

71 cellules ont répondu à un questionnaire soit 84%

41 entretiens avec 10 cellules

**I. Etat des Cellules**

* 1. Des écarts importants d’activité : 15% des cellules n’ont pas de sollicitations
  2. Le périmètre des Cellules s’élargit : aux témoins, proches etc.
  3. 84% des cellules traitent surtout des violences sexuelles
  4. Violences émotionnelles, abus de pouvoir etc.

1. Premier contact avec les cellules : téléphone et mail essentiellement connus à travers le site du diocèse
2. Organisation des cellules : en moyenne 5,1 membres, 76% des membres laïcs bénévoles, équilibre homme et femmes
3. Cellule que l’on retrouve majoritairement : 2/3 sont diocésaines, Cellulle d’Ecoute et d’Accueil, crée en 2016
4. Compétences au sein de la Cellule : psychologie, médecine, théologie, juridique. 90% des cellules ont au moins 3 compétences. La moitié des cellules ont reçu des formations.
5. Seules 2/3 des Cellules ont une lettre de mission  
   67% des cellules n’ont jamais de supervision  
   66% des cellules ne publient pas de bilan annuel
6. Coordination avec l’évêque : 38% au fil de l’eau, sinon trimestriel ou

**II. Evaluation de la qualité de l’accueil, de l’organisation et du fonctionnement des cellules**

Bonne accessibilité et bon accueil

Formation insuffisante et coordination avec l’évêque inégale

Préconisation :

Accentuer la communication sur l’existence, la mission et le fonctionnement des Cellules

Veiller sur deux canaux de communication : téléphone et mail. Le téléphone n’est pas adapté pour écouter : utilisation du téléphone (SMS, message) mais le récit doit être en présentiel, au moment du rdv. Pas de réponse immédiate mais rapide.

Généraliser une formation à la victimologie

Un accueil toujours à deux personnes, y compris lorsque c’est l’évêque qui reçoit

Proposer systématiquement :

* Un lieu neutre en option
* Un binôme d’écoutant homme/femme
* Indiquer le nom des personnes qui auditionneront et leur compétence

Clarifier le rôle et les limites des cellules d’écoute en matière d’orientation des personnes

Clarifier les règles déontologiques s’appliquant aux professionnels agissant dans le cadre de la cellule (magistrat, médecin etc.) notamment en matière de confidentialité et de dénonciation

Inciter les cellules à trouver leur place dans l’écosystème d’accueil et d’accompagnement des victimes

Jusqu’où doit-on accompagner : la fin de l’accompagnement.

Elaborer un socle de documents : lettres type, grille d’évaluation etc.

Renforcer la protection des données

Communiquer systématiquement à la personne victme le compte-rendu de son entretien

Des cellules d’écoute reposant sur un nombre limité de personnes, ce qui pose la question de pérenniser les structures :

Systématiser les lettres de mission et les mandats individuels

Demander une disponibilité d’engagement minimal et de formation

Prévoir la passation des postes de responsable de cellule

Prévoir la transmission des informations, en cas de changement d’évêques.

Si une cellule a peu d’activité, il faut qu’elle continue son activité pour :

* Se former
* Aider d’autres cellules

Une organisation souvent fondue dans le fonctionnement du diocèse et de confusion

* Il faut conserver une autonomie de la Cellule :
  + Plutôt des laïcs membres de la Cellule
  + Distinction entre la Cellule et le Diocèse
  + Partager au niveau national
  + Organisation de formations par les membres de la Cellule
  + Favoriser le lien continu entre la Cellule et le clergé
  + Encourager le déport des dossiers si un clerc mis en cause est vivant ou actif dans le diocèse

**III. Attentes des Cellules**

Mise en réseau des Cellules avec :

Le niveau local

Le niveau provincial : favoriser la mise en réseau, le partage d’expérience et de ressources, surtout sur des situation complexe

Peu de cellules font des bilans d’activités : c’est nécessaire pour en parler avec les associations de victimes

Attente forte que la CEF joue un rôle de centre de ressources et d’expertise

* Référentiel de bonne pratique
* Partage d’expérience

Le SNPM de la CEF est très chargé :

* S’appuyer sur des relais provinciaux qui ont des compétences.